

DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
VILLE DE DREUX



ARRÊTÉ N°ARR2026-289

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES
ASTREINTE

**ARRÊTÉ DE MISE EN SÉCURITÉ D'UN BÂTIMENT MENACANT DE S'ÉCROULER
SUITE À UN INCENDIE LE 17 MARS 2026**

Le Maire de DREUX, Conseiller régional,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2212-1 et L.2212-2,

VU le Code de la Construction et de l'Habitation, et notamment ses articles L.122-5, R.164-4, R.143-14, R.143-38, R.143-39 et R.143-1 à R.143-47,

CONSIDÉRANT que suite à un incendie, le bâtiment (ancienne boulangerie, pharmacie et marchand de journaux) à l'angle de la rue Gabriel Moreau et Maxime Boucher à Dreux présente des risques de nature à causer des atteintes corporelles aux personnes,

CONSIDÉRANT que le bâtiment menace de s'écrouler suite à un incendie

ARRÊTE

ARTICLE 1 – les accès au bâtiment (ancienne boulangerie, pharmacie et marchand de journaux à l'angle de la rue Gabriel Moreau et Maxime Boucher à Dreux, sont interdits à compter de l'affichage du présent arrêté,

ARTICLE 2 – un dispositif de sécurité est immédiatement mis en place dans l'attente de mesures pérennes.

ARTICLE 3 – Sont chargés de l'exécution du présent arrêté et chacun pour ce qui le concerne :

- Monsieur le Commissaire de Police, Chef de Circonscription de Sécurité Publique de Dreux,
- Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie de Dreux,
- Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale,
- Les agents placés sous leurs ordres.

ARTICLE 4 - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication ou notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>.

Fait à Dreux, le 17 mars 2026



Sébastien LEROUX,
Adjoint au Maire,

Accusé de réception en préfecture
028-212801344-20260317-ARR2026-289-AR
Date de télétransmission : 23/03/2026
Date de réception préfecture : 23/03/2026